

Jean XXIII

Paenitentiam Agere

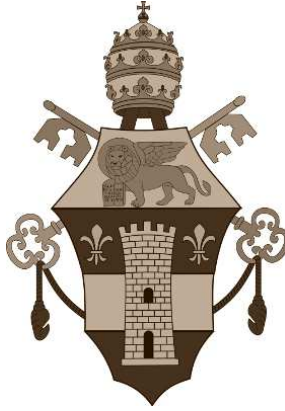
*Lettre encyclique
sur la nécessité de la
pénitence pour assurer
le succès du Concile*



Les Editions Blanche de Peuterey

Paenitentiam agere

Lettre encyclique de sa sainteté le Pape Jean XXIII pour demander l'heureux succès du IIe Concile du Vatican par les mérites de la pénitence.



© Les Editions Blanche de Peuterey pour la version numérique. Visitez notre site web et abonnez-vous à notre newsletter pour être informé des nouveautés.

(Voir note sur la traduction¹)

ISBN : 978-2-36878-068-8

Introduction

Faire pénitence de ses fautes est, pour l'homme pécheur, suivant l'enseignement clair et explicite du Christ, la condition première, non seulement pour solliciter le pardon, mais encore pour obtenir le salut éternel. Il est donc clair pour tout le monde que l'Eglise catholique, comme ministre de la divine Rédemption, a parfaitement raison de répéter sans arrêt que sans le fondement de la pénitence, ni aucun de ses fils ne peut progresser vers une vie meilleure, ni le christianisme ne peut être florissant.

Pour ce motif, dans la Constitution apostolique d'indiction du Concile œcuménique du Vatican II, Nous avons invité les fidèles à disposer dignement leurs âmes au grand événement, et Nous leur avons en même temps demandé de ne pas négliger de joindre à leurs prières et à l'exercice des vertus chrétiennes la mortification volontaire du corps².

Et maintenant que le jour de l'ouverture du Concile approche, il Nous semble qu'il est dans l'intérêt de cette si importante et si vaste assemblée que Nous revenions plus longuement et plus explicitement sur ce même sujet. Le Christ Jésus, en effet, si présent qu'il soit à son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles³, se rendra à ce moment-là, par ses représentants, plus proche encore de l'âme et de la volonté des hommes, car il a déclaré hautement : « Qui vous écoute m'écoute⁴. »

En réalité, le Concile œcuménique, parce qu'il est la réunion des successeurs des apôtres auxquels le Sauveur du genre humain a donné le mandat d'enseigner toutes les nations, et de les appeler à l'observance de tout ce que lui-même a commandé⁵, se révélera comme l'affirmation, en face et aux yeux de tous, d'une part, des droits de Dieu sur le genre humain, racheté par le sang du Christ, d'autre part, des devoirs des hommes rachetés envers leur Dieu et Sauveur.

Appel à la pénitence dans l'Ancien Testament.

Si nous interrogeons les livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous sommes forcés de reconnaître que jamais Dieu n'a voulu — pour nous servir d'un langage humain — se manifester d'une manière solennelle aux mortels, sans les avoir d'abord appelés à la prière et à la pénitence. Moïse refusa de transmettre au peuple hébreu les tables de la Loi, avant que ce peuple n'eût expié son péché d'idolâtrie et d'ingratitude⁶. Les prophètes, de leur côté, n'ont pas cessé d'exhorter le peuple d'Israël à offrir à Dieu leur Souverain Seigneur des prières, le cœur brisé par la pénitence, de peur qu'ils ne s'éloignent du dessein providentiel, selon lequel Dieu lui-même voulait conduire le peuple qu'il s'était choisi. Parmi les oracles prophétiques, il faut détacher cette monition particulièrement grave de Joël qui, au cours de la liturgie quadragésimale ne cesse de résonner à nos oreilles : « Maintenant donc, dit le Seigneur, revenez à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, les larmes et les pleurs. Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtements... Entre le vestibule et l'autel, les prêtres serviteurs du Seigneur, pleureront et diront : « Epargne ton peuple, Seigneur, et ne livre pas ton héritage à la honte et au persiflage des nations⁷. »